

Quotidiens nationaux : le SNJ signe l'accord salarial

3 avril 2017



Après deux années sans augmentation, le SPQN a organisé à la mi-mars une négociation sur les barèmes salariaux dans la branche professionnelle de la presse quotidienne nationale. Le SNJ a revendiqué une augmentation salariale de 3 % ainsi qu'un rattrapage supplémentaire pour les journalistes rémunérés à la pige.

A l'issue de deux séances de discussion, une revalorisation des minima de + 1,1 % en deux paliers (+ 0,6 % au 1er juin 2017 et + 0,5 % au 1er décembre 2017) a été proposée par le SPQN.

Malgré le fait que cette augmentation ne constitue qu'un rattrapage sur l'inflation récente, le SNJ a décidé de signer cet accord.

Membre fondateur de l'Union syndicale Solidaires, le Syndicat National des Journalistes vient d'être conforté comme première organisation de la profession, après la mesure de la représentativité syndicale (dont les résultats ont été publiés vendredi), qui lui attribue un poids de 41% dans la branche 1480 de la convention collective des journalistes.

Paris, le 3 avril 2017

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Quotidiens-nationaux-le-SNJ-signe-l-accord-salarial>